Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1038

Artikel: Apprendre de la nature
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020809

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Apprendre de la nature

L'Ecocentre de Langenbruck propose une nouvelle approche de la politique énergétique: décentraliser la production à l'extrême en tirant parti de la densité de notre réseau de distribution.

(*jd*) Le programme Energie 2000 vise la stabilisation puis, à partir de l'an 2000, la réduction de la consommation des énergies fossiles ainsi que la modération de la demande d'électricité et le développement des énergies renouvelables. Si le Conseil fédéral admet que les importations d'électricité d'origine nucléaire ne peuvent continuer à croître, il table sur l'augmentation de la capacité de notre parc nucléaire (+ 10%) pour améliorer l'approvisionnement du pays; par contre l'apport des énergies renouvelables — hydraulique non compris — n'est estimé qu'à 0,5% de la production électrique. Par ailleurs les spécialistes continuent de penser le problème de la production énergétique en terme de grandes installations (voir par exemple le projet de centrale solaire au Mont-Soleil).

L'association de réseau

Le projet d'association de réseau, développé par l'Ecocentre de Langenbruck, repose sur une philosophie toute différente, inspirée par l'action du soleil. Ce dernier dispense son énergie de manière diffuse sur toute la surface de la terre, en moyenne 1 kW par mètre carré. Pour transformer cette énergie en électricité, il faut également la recueillir de manière décentralisée. La Suisse dispose d'un réseau dense de distribution qui relie tous les consommateurs du pays. Alors, plutôt que d'investir des capitaux dans des centrales de grande dimension, incompatibles avec la protection de l'environnement, il s'agit de raccorder à ce réseau des milliers de petites installations. Ce projet comporte de nombreux avantages: meilleure utilisation du réseau; proximité du producteur et du consommateur, d'où une conscience accrue de la valeur de l'énergie; sécurité de l'approvisionnement grâce à la complémentarité des sources: la nuit le soleil ne brille pas mais les rivières continuent de couler, et en cas de ciel couvert, souvent le vent se lève.

Ce projet n'est pas le fruit de l'imagination de doux rêveurs. En cinq ans, les spécialistes de l'Ecocentre, avec l'appui notamment de l'Office fédéral de l'énergie et en collaboration avec le Technicum de Berthoud et la société Ascom, ont développé et testé des techniques adaptées à la production décentralisée d'électricité. Par exemple un ondulateur qui permet d'augmenter sensiblement l'efficacité des cellules solaires, en particulier en situation de faible rayonnement; une éolienne qui a permis de collecter des informations utiles pour la diffusion de telles installations; un moteur Stirling fonctionnant au bois qui produit aussi bien de l'électricité que de la chaleur. Par ailleurs le centre a équipé la gare de Liestal de poteaux de distribution pour ses véhicules électriques, alimentés par des panneaux solaires.

Chez les professionnels de la production et de la distribution d'énergie, ce projet risque bien de ne provoquer qu'un intérêt poli: un bricolage inadapté aux besoins d'une société moderne. On ne voit pas pourtant qu'ils aient mieux à proposer: le nucléaire est bloqué pour dix ans au moins, les grands projets hydro-électriques se heurtent à la protection de l'environnement et des paysages et le recours aux énergies fossiles est hors de question pour cause de réchauffement dangereux de l'atmosphère. Pour Pierre Fornallaz, ancien professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et membre fondateur de l'Ecocentre, l'association de réseau est la seule solution d'avenir. Sa réalisation à grande échelle dépend maintenant d'une volonté politique et des moyens qu'on voudra bien y consacrer. Leibstadt, la dernière née des centrales nucléaires suisses, a coûté 4,8 milliards de francs. Un investissement pour un quart de siècle seulement et source de graves incertitudes quant à son effet sur l'environnement. Saura-t-on trouver de telles sommes pour des solutions moins ambitieuses mais à dimension humaine ? ■

FICHIERS FÉDÉRAUX

D'une année à l'autre...

(*cfp*) La deuxième édition du *Registre des fichiers de données personnelles* vient de paraître (DP 1036). Elle est arrêtée au 1er mars 1990 alors que la première donnait l'état au 1er janvier 1986 (DP 981). Une comparaison des deux éditions s'impose tout en laissant le soin d'une analyse approfondie aux parlementaires et aux ficheurs anti-fichés. Ne nous arrêtons pas au volume (151 pages au lieu de 105) car la disposition typographique joue un rôle dans l'augmentation. Notons, en revanche, l'introduction d'un grand nombre de nouvelles abréviations. Comme de coutume en Suisse, une partie des abréviations n'existent que par rapport au nom allemand.

A étudier la liste, on s'étonne de la stabilité de certains chiffres même en tenant compte de l'introduction qui précise qu'il s'agit du nombre approximatif de personnes concernées. Quelques nombres inchangés, à titre d'exemple: marins suisses: 5800; registre des yachts: 1300; ingénieurs-géomètres: 910; techniciens-géomètres:1000.

Dans d'autres cas les changements sont énormes: registre des assurés AVS/AI:15 104 000 cette fois, 13 060 000 en 1986; RCE, registre centrale des étrangers: 3 500 000 au lieu de 2 600 000.

Quelques points de repère: le fichier central de police Ripol, pas encore légalisé, existe toujours et le registre donne deux indications supplémentaires par rapport à la dernière livraison: environ 70 000 personnes concernées et envoi de la carte d'identité personnelle en cas de demande de renseignement.

Le ficher principal du service de police, tenu au Ministère public de la Confédération (MPC), et omis dans la dernière liste, est mentionné avec le chiffre de 900 000 pour le nombre approximatif de personnes concernées.

Autres fichiers du MPC qui n'étaient pas indiqués dans la précédente édition: la collection de photographies de personnes soupçonnées de délit dans le domaine de l'espionnage et du terrorisme (126 000 documents); celui des diplo-